



**CTMEN 17 décembre 2015**  
**Intervention liminaire**

Après les actions terroristes du 13 novembre, l'appel de Daech à tuer les professeurs, au prétexte qu'ils enseigneraient la laïcité, est venu en rajouter à un climat déjà lourd d'inquiétude, de peur ou même d'angoisse comme en témoigne les expressions que partagent avec nous nos collègues. Le triste évènement d'Aubervilliers est venu amplifier cette question importante de la protection des personnels et de leurs élèves.

La question qui nous est posée est bien celle du juste milieu qu'il faut trouver entre des mesures de sécurité et de vigilance contraignantes et omniprésentes et l'espace de liberté et d'ouverture que doit demeurer l'École de la République. La protection absolue n'existe pas sauf à transformer toutes les écoles et les établissements en bunker, ce qui n'est ni envisageable d'un point de vue éthique, ni même du point de vue budgétaire.

Dans ce contexte, nous n'avons pas d'autre choix que de nous approprier collectivement une culture de la sûreté, de la vigilance et de la sécurité qui, jusque-là, nous était peu familière. Une culture commune en sorte qui concerne tous les citoyens et qui, dans l'École, ne peut se cantonner aux seuls personnels mais qui doit être intégrée par l'ensemble de la communauté éducative incluant les familles, les élèves les intervenants extérieurs etc.

Dans cette appropriation nouvelle, notre institution doit jouer sa partition. Ce qu'elle fait évidemment par la voix de la ministre en lien avec les autres services de l'État et les collectivités locales. Mais ce que nous observons sur le terrain, ne rassure pas complètement la communauté éducative.

On gagnerait ainsi à arrêter les injonctions sur la rédaction des PPMS comme si l'urgence, dans cette situation est de poser un acte administratif. Remplir des formulaires protège en effet assez peu des agressions ! Nos collègues directeurs, les chefs d'établissement, les équipes de direction, ne sont pas des professionnels de la sécurité. Ca n'est évidemment pas le cœur de leur métier. Ils ont besoin de conseils de la part des forces de l'ordre ou encore des assistants des préventions et de sécurité, sur les mesures de confinement, les consignes d'évacuation, la pertinence des pièces de repli. Autant de contacts qui prennent du temps si l'on veut mener ce travail convenablement.

J'attire ici votre attention sur la situation particulière des écoles qui apparaissent de par leur nombre, leur architecture et surtout l'absence de personnel dédié à l'accueil ou la surveillance – comme c'est le cas dans le second degré avec un nombre d'adultes plus important, comme plus

vulnérables. C'est dans les écoles, où les enfants sont moins autonomes que les mesures de contrôle mettent parfois nos collègues en difficulté au moment de l'accueil ou du départ des élèves face à des familles tantôt angoissées, tantôt suspicieuses voire agressives. Or, nos collègues ne sont pas des spécialistes de la sécurité. Ils n'en ont ni les compétences, ni la formation, ni les prérogatives, et c'est heureux.

Dans le second degré, malgré les apparences, la situation est aussi complexe. La question de la protection des élèves fumeurs devant la porte des lycées a pu trouver une réponse temporaire qui concilie à la fois respect et protection des individus. Mais tout cela demeure ténu.

La situation actuelle met également à jour toutes les difficultés générées par le partage des compétences et de la maîtrise d'ouvrage. Il est aujourd'hui primordial que les collectivités territoriales, propriétaires des locaux, s'impliquent beaucoup plus fortement dans les plans de prévention. Il sera vraisemblablement nécessaire à l'avenir, que, comme pour le risque incendie ou sismique, le cahier des charges des maîtres d'ouvrage, intègre la notion de confinement.

\*\*\*\*\*

Après ce détour concernant ces questions de sécurité, j'en viens à l'ordre du jour de ce CTM. Je resterais sur des appréciations générales, nous interviendrons ensuite dans le cadre du débat sur des points plus précis.

Nous regrettons que la ministre ait fait le choix de communiquer la répartition des dotations avant la tenue de ce CTM. Le contexte politique et électoral, quel qu'il soit, ne justifie pas que l'on contourne ainsi le dialogue social. J'observe du reste que certains de ces chiffres rendus publics il y a une semaine sur le site du ministère... ne se retrouvent nulle part dans les documents qui nous ont été fournis...

Avec 6639 créations d'emploi, l'Unsa-Éducation constate que l'engagement présidentiel de 54.000 créations d'ici la fin du quinquennat est en passe d'être tenu, et cela malgré un contexte économique dégradé. La priorité à l'Éducation est ainsi réaffirmée et nous nous en félicitons.

Les nouveaux indicateurs de répartition confortent les orientations sociales de la politique d'affectation des moyens. Avec 1643 postes fléchés, on attribue plus à ceux qui ont moins. L'exemple de l'académie de Créteil qui voit sa dotation franchir le seuil symbolique des 1000 postes est emblématique de cette orientation. Il est à noter qu'hormis les 3 académies de Caen Martinique et de Guadeloupe, ce ne sont pas les entrées démographiques qui ont prévalu, mais bien la question de la qualité du service public dans les zones de fortes difficultés scolaires. Pour l'UNSA-Éducation il était enfin temps, dans la logique de la refondation de se donner enfin les moyens des traiter l'accumulation des difficultés sur des territoires identifiés.

Avec près de 58% des moyens attribués, la priorité au primaire est également confirmée. Elle doit permettre de rattraper le retard pris dans l'accueil des tout petits et « le plus de maîtres que de classes » qui est aujourd'hui très en deçà du plan initial de initial de montée en charge. Enfin, pour nous cette dotation doit aussi contribuer à l'application intégrale du nouveau régime de décharges des directeurs d'école, encore balbutiant dans trop de départements.

Dans le second degré, où les dotations sont positives dans la quasi-totalité des académies, c'est l'articulation entre la poussée démographique en lycée et la réforme du collège qui concentrera toute notre attention. La nouvelle ambition pédagogique en collège doit s'appuyer sans ambiguïté sur des dotations clairement identifiées.

Nous nous félicitons aussi qu'un traitement particulier soit fait sur les zones rurales et les départements qui se sont engagés, à travers la signature d'un protocole pluriannuel, dans des processus d'aménagement du tissu scolaire dans les zones de baisse démographique les plus sensibles. L'Unsa-Éducation soutient cette démarche responsable dès lors que les initiatives viennent de la communauté éducative de proximité, avec pour objectif commun la qualité de offre éducative (scolaires mais aussi périscolaire) en milieu rural. Toute entrée uniquement pilotée par la volonté de supprimer des moyens n'aurait pas de sens.

C'est maintenant dans les rectorats que va se traiter la répartition de ces moyens. Pour le SE-Unsa, ce sont les mêmes critères sociaux et territoriaux qui doivent prévaloir au plan local dans la plus totale transparence.

Je l'ai dit, c'est l'entrée sociale d'une répartition juste des moyens qui préside la carte scolaire nationale. Je ne vous cache pas notre inquiétude quant aux répartitions qui vont être opérées par les rectorats. En effet, si les critères sont désormais justes et transparents au plan national, force est de constater (en tout cas pour l'an dernier) que ce ne fut pas le cas localement. Disons- le, c'est l'opacité qui demeure dans la méthodologie utilisée par les recteurs pour opérer leurs choix. Quels sont les indicateurs utilisés? Visiblement pas ceux qui ont prévalu pour faire les choix ministériels. Quelle cartographie sert de support ? Mystère. Les critères locaux relèvent davantage de l'estimation au doigt mouillé. Pire, trop souvent encore, le taux d'encadrement sert de principale sinon d'unique boussole. A l'UNSA-Éducation, nous attendons cette année un réel effort de transparence et d'équité dans le travail qui sera mené dans les CTA.